

JE PARTICIPE À LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT



L'essentiel

Territoire en transition énergétique et écologique, Grenoble-Alpes Métropole s'est fixé comme objectif d'être une Métropole où il fait bon vivre, qui prône une gestion durable et équilibrée, qui préserve et met en valeur les ressources naturelles du territoire, la biodiversité, les trames vertes et bleues, les eaux pluviales et la mise en réseau des espaces naturels. Elle se veut aussi un territoire qui contribue à protéger l'environnement et la santé de ses usagers en luttant contre le changement climatique, la pollution de l'air et le bruit, et qui agit pour réduire les îlots de chaleur et les risques liés aux pluies.

Cette thématique fait l'objet d'un focus dans chacune des fiches pratiques du Guide. Vous ne trouverez ici que les éléments essentiels à connaître.

La Métropole grenobloise, comme nombre d'agglomérations urbaines denses, souffre de pollution de l'air : 97% de la population métropolitaine est exposée à des niveaux de pollutions supérieurs aux préconisations de l'organisation mondiale de la santé.

Ce n'est pas la seule nuisance à laquelle les habitants du cœur urbain dense sont exposés : vivre dans une agglomération est aussi synonyme de nuisances sonores, lumineuses, de phénomènes d'îlots de chaleur...

Les caractéristiques physiques du territoire (présence de reliefs, de rivières, de torrents) impliquent également

que l'ensemble de la population métropolitaine peut être confrontée à des risques naturels (glissements de terrain, inondations...). La Métropole, de par l'aménagement de son territoire, doit contribuer à réduire les risques et leurs impacts sur la population et sur l'environnement.

Grenoble-Alpes Métropole travaille de concert avec les institutions et les associations (ATMO AURA...) pour évaluer et réduire ces nuisances. Les conséquences sur la santé humaine des différentes atteintes à l'environnement sont maintenant prouvées. Cela se traduit par une diminution de l'espérance de vie des personnes exposées aux pollutions.



Jarrie

CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR

- I. Identifier les risques sanitaires et les atteintes à l'environnement
- II. Repérer, sur le projet, les moyens d'agir pour minimiser les risques

I. IDENTIFIER LES RISQUES SANITAIRES ET LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Différentes institutions proposent des outils pour identifier les secteurs à enjeux, que ce soit en termes de pollution de l'air, de bruit, de risques liés à l'eau, d'îlots de chaleur...

• La pollution atmosphérique

Le site internet d'ATMO AURA met à disposition des cartes présentant l'exposition à la pollution atmosphérique par secteur, les communes sensibles en Auvergne-Rhône-Alpes, des modélisations de risques allergiques liés à l'ambroisie...

On y trouve aussi de nombreuses données pour tout comprendre sur l'air et les polluants.

• La gestion de l'eau et des inondations

Les données eau et assainissement sont disponibles sur demande à la Métropole, de même que les cartogra-

phies du réseau hydrographique et de la GEMAPI (gestion et entretien des milieux aquatiques et prévention des inondations).

• Le bruit

La Métropole grenobloise est partie prenante de l'Observatoire du bruit. Elle a établi sur son territoire des cartes du bruit et un Plan de prévention de l'exposition au bruit.

• Les îlots de chaleur

Les îlots de chaleur se traduisent par une élévation localisée des températures en milieu urbain, par rapport aux zones voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Une carte de localisation de ces îlots sur le territoire est en cours d'élaboration.

II. REPÉRER, SUR LE PROJET, LES MOYENS D'AGIR POUR MINIMISER LES RISQUES

Un projet peut réduire l'exposition aux risques, en particulier pour les publics les plus sensibles (jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes allergiques, malades ou convalescentes, sportifs, personnes exerçant des travaux pénibles en extérieur...). L'enjeu est de faire des choix en fonction des contextes et des actions envisageables.

Il s'agit également d'anticiper et d'aborder les enjeux sanitaires dans la concertation : notion de ville agréable et vivable...

Ne pas nier les problèmes et mettre en avant les contradictions : une cour d'école à côté d'un feu tricolore (accumulation de voitures à l'arrêt), éclairage installé pour la sécurité mais qui consomme de l'énergie et engendre une pollution lumineuse nuisible pour la biodiversité...

• Pollution de l'air

- L'exposition chronique à la pollution est bien plus dangereuse que les pics de pollution, même si ceux-ci sont davantage médiatisés.

Pour enrayer ce phénomène, l'enjeu est de réduire les émissions de polluants aériens. Le porteur de projet dispose de plusieurs leviers d'action :

- fluidifier le trafic (réduction de la vitesse des véhicules, suppression des feux tricolores et des stops pour éviter les arrêts/redémarrages...);
- éloigner les zones de congestion des lieux d'habitat

dense ou des établissements sensibles (crèches, écoles, EHPAD...),

- rendre attractifs les modes de déplacement alternatifs et les transports en commun ;
- éloigner les lieux de séjour des piétons (arrêts TC...) des flux de circulation les plus importants.

- Il faut réduire la proximité de l'utilisateur avec la source de pollution : chaque mètre supplémentaire entre eux diminue le niveau d'exposition et réduit l'impact sur la santé humaine.

Pour tout projet proche d'une école, d'une crèche, d'un hôpital ou d'un EHPAD, on doit renforcer la vigilance en ce qui concerne l'exposition à la pollution. Ce critère est prioritaire. Aussi, les lieux de séjour ou d'attente (aires de jeux ou de repos, arrêts de bus, terrasses...) doivent être éloignés des zones polluées autant que faire se peut.

Il est important de concevoir des espaces qui permettent la dispersion des polluants plutôt que leur accumulation.

• Gestion de l'eau

- On doit privilégier l'infiltration sur le site du projet pour permettre l'évaporation des eaux de pluie et favoriser le rafraîchissement de l'air en été.

- Il est important de protéger les ressources en eau des pollutions (sel de déneigement, pesticides agricoles...): prévoir des espaces tampons entre les zones d'infiltration et les secteurs sensibles (captages, cours d'eau...).

• **Bruit**

Le bruit est inhérent à la vie en milieu urbain et les résidents arrivent peut-être à s'y habituer. Il n'en reste pas moins qu'il finit par user sur le long terme (augmentation de l'activité cardiaque, perturbation du sommeil...). On dispose de plusieurs pistes d'action pour diminuer les nuisances sonores.

- Il faut bien sûr travailler à apaiser les zones bruyantes. Il est également essentiel de protéger les zones calmes : ce sont des refuges en ville, pour la faune comme pour les hommes. Il est important de les identifier et de les valoriser.
- Pour apaiser les zones bruyantes :
 - réduire le bruit du trafic motorisé par une diminution de son volume et une réduction de la vitesse. Les revêtements anti-bruit ne sont pas pertinents sur les axes où la vitesse limite est inférieure à 50 km/h car le bruit du moteur se ferait alors davantage entendre que le bruit du roulement du véhicule sur la chaussée ;
 - diminuer les sources de bruit (revêtement, ralentisseurs, bouches d'égout...);
 - renoncer à aménager (ou aménager en conséquence) des aires de séjour (jeux, repos, terrasses...) à proximité des sources de bruits ;
 - réfléchir à l'emplacement des lieux de présentation des conteneurs à ordures ménagères : dans la mesure du possible, il faudrait éviter de les implanter à proximité des logements car les conteneurs sont souvent ramassés très tôt.

• **Allergènes et nuisibles**

- Éviter d'implanter des espèces allergènes et lutter contre les espèces invasives (renouée du Japon, ambrosie, chenille processionnaire...), prendre en compte les effets des vents et des tourbillons d'air pour éviter l'accumulation d'allergènes, en particulier à proximité des lieux très fréquentés ou de séjour, des établissements sensibles (écoles, crèches, EHPAD...).
- Pour éviter la prolifération des moustiques, éviter les eaux stagnantes : prévoir un temps d'infiltration des eaux pluviales inférieur à 24 h et éviter d'implanter des petites cavités où l'eau stagne (siphons, avaloirs...)

car elles favorisent les moustiques et notamment les moustiques tigres.

- L'utilisation des pesticides est interdite dans l'espace public.

• **Îlots de chaleur**

Pour lutter contre ce phénomène, les aménageurs peuvent mettre en œuvre une combinaison de solution :

- le végétal est un bon climatiseur. Il produit de l'ombre, favorise les courants d'air et rafraîchit l'air grâce à l'évapotranspiration.
- ombrager ou végétaliser les façades sud et ouest des bâtiments qui accumulent la chaleur en été ;
- favoriser les sols clairs qui réfléchissent la chaleur ;
- ombrager les zones de séjour, les promenades ;
- identifier les zones fraîches et en favoriser l'accès (îlots de nature, parcs, squares, espaces ombragés...);
- étudier l'aérodynamisme pour favoriser la circulation de l'air ;
- favoriser la perméabilité des sols pour garder l'eau et l'infiltrer sur la parcelle (évapotranspiration...).

• **Pollution lumineuse**

L'éclairage nocturne nuit à l'avifaune, modifie le développement des végétaux et empêche certains habitants de dormir car ils ont un lampadaire sous leurs fenêtres. Il est cependant nécessaire, pour des questions de sécurité piétonne notamment. Pour réduire la pollution lumineuse, penser à :

- installer l'éclairage seulement là où il est indispensable (zones identifiées comme dangereuses, carrefour par exemple);
- réduire l'intensité lumineuse ;
- penser aux capteurs de présence qui déclenchent l'éclairage seulement quand un piéton se présente ;
- limiter l'éclairage en zone rurale.

Il est essentiel de repérer les moyens d'agir sur un projet pour protéger l'environnement et la santé des métropolitains, mais cela ne résoudra pas tout. Prendre soin de sa santé, c'est aussi faire davantage de sport (dans le cadre exceptionnel de la Métropole), utiliser davantage les modes de déplacements actifs (marche et vélo).

Prendre soin de l'environnement, cela passe aussi par une économie des ressources naturelles grâce au recyclage, à des aménagements plus sobres, à une justesse dans l'intervention : répondre au plus près des besoins des usagers. Il est essentiel de communiquer, de sensibiliser sur ces sujets et de promouvoir les projets qui s'inscrivent dans l'équilibre naturel.

Pour en savoir plus

BIBLIOGRAPHIE

- Boîte à outils air, climat et urbanisme – Grenoble-Alpes Métropole
- La démosustication (plaquette d'information) – EID Méditerranée
- Guide des bonnes pratiques pour une gestion de l'eau moins contributive aux éclosions de moustiques et compatible avec les usages – EID Méditerranée
- La gestion raisonnable des espaces communaux – Gentiana (2016)

EXPERTS DE LA MÉTROPOLE

- Service Environnement, air, climat
- Service Agriculture, forêt, biodiversité

le mot de l'experte

Extrait de l'intervention de Sonia Lavadinho, lors d'une conférence donnée au CAUE de l'Isère, le 5 juillet 2017.

« Les paysages se fabriquent par les liens que tisse une société avec son environnement. Toute spécialisation d'un espace fragilise le paysage. De même que l'implantation mono-spécifique d'espèces végétales, ce qui nuit à la diversité ».



le mot des enfants

Extraits des dessins et commentaires recueillis auprès des élèves de l'école maternelle Buffon à Grenoble. Concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Guide des espaces publics et de la voirie, en juin 2016.



« Dans mon parc, il y a un toboggan, des balançoires et une marelle. Il y a aussi des fleurs et des fleurs ».



« J'ai dessiné une piscine, un arbre, des fleurs et beaucoup d'oiseaux ».